

Variantes de modèles pour l'assurance de base

Économisez davantage sur les primes

MODÈLE TRADITIONNEL



Libre choix du médecin

Médecin de famille
Hôpital
Autres spécialistes

MED DIRECT



Médecin de famille

Hôpital
Autres spécialistes

Première consultation auprès du médecin de famille (à choisir librement)

Si nécessaire, le médecin de famille coordonne la suite du traitement avec l'hôpital ou des médecins spécialistes

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 18%

MANAGED CARE



Réseaux de médecins de famille (HAM)

Hôpital
Autres spécialistes

Choix du médecin de famille parmi ceux figurant sur la liste des réseaux de médecins de famille

Si nécessaire, le médecin de famille coordonne la suite du traitement avec l'hôpital ou des médecins spécialistes

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 18%

CABINET DE GROUPE



Cabinet médical de groupe (HMO)

Hôpital
Autres spécialistes

Traitement dans un cabinet de groupe par un médecin de famille

Si nécessaire, le cabinet de groupe coordonne la suite du traitement avec l'hôpital ou des médecins spécialistes

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 16%

Nous nous ferons un plaisir de vous aider

044 245 88 88

info@galenos.ch

Vous avez des questions sur votre assurance ou sur nos offres? Téléphonez-nous ou envoyez-nous un courriel.



5,4

Galenos bénéficie d'un niveau de satisfaction client extrêmement élevé (sondage help.ch de 2020).

90%

La médecine alternative est remboursée presque intégralement avec Maxica.

10 000.-

Avec l'assurance complémentaire Maxica, Galenos prend en charge les soins dentaires jusqu'à CHF 10 000.- par an.

200.-

Jusqu'à CHF 200.- par an pour aides visuelles et lunettes.

CONTACT

Galenos AG
Militärstrasse 36
Case postale, 8021 Zurich
galenos.ch

Une société du groupe Visana

Aperçu des prestations

Une société du groupe Visana

	obligatoire ASSURANCE OBLIGATOIRE LAMAL	ambulatoire ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES SOINS AMBULATOIRES	stationnaire ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES SOINS HOSPITALIERS DIVISION COMMUNE	stationnaire ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES SOINS HOSPITALIERS DIVISION MI-PRIVÉE ET PRIVÉE						
CATÉGORIES D'ASSURANCE	MODÈLE TRADITIONNEL/MED DIRECT/MANAGED CARE/CABINET DE GROUPE	MAXICA I	MAXICA II	MAXICA III	HOPITAL I Division commune	HOPITAL I PLUS Division commune y compris hôpitaux privés	HÔPITAL DIVISION MI-PRIVÉE*	HÔPITAL DIVISION PRIVÉE* Europe	HÔPITAL DIVISION PRIVÉE* monde	HÔPITAL FLEX PLUS*
 Soins ambulatoires	Tarif des caisses selon contrat au canton du domicile									
 Médicaments obligatoires	Selon la liste des spécialités LS et la liste des médicaments LMT									
 Médicaments non obligatoires		90% des médicaments sauf liste négative max. CHF 2000.– par année civile	90% des médicaments sauf liste négative max. CHF 3000.– par année civile	90% des médicaments sans liste négative max. CHF 4000.– par année civile						
 Psychothérapie médicale	Tarif des caisses selon contrat au canton du domicile									
 Psychothérapie non médicale		75% au max. CHF 30.– par heure	75% au max. CHF 60.– par heure	75% au max. CHF 90.– par heure						
 Aides visuelles (lunettes, lentilles de contact)	au max. CHF 180.– par an jusqu'à l'âge de 18 ans	90% au max. CHF 50.– par année	90% au max. CHF 100.– par année	90% au max. CHF 200.– par année						
 Soins dentaires et traitements orthodontiques	Prestations selon LAMal Couverture en cas d'accident dentaire (si risque accidents inclus)	30% par facture au max. CHF 5000.– par an	40% par facture au max. CHF 7500.–	50% par facture au max. CHF 10 000.–						
 Frais de transport	50% au max. CHF 500.– par année civile	au max. CHF 5000.– par année civile	au max. CHF 10 000.– par année civile	au max. CHF 20 000.– par année civile						
 Médecine alternative, soins ambulatoires	Prestations selon la LAMal de la part de prestataires reconnus selon OPAS	90% au max. CHF 2000.– par année civile	90% au max. CHF 2500.– par année civile	90% au max. CHF 3000.– par année civile						
 Aides thérapeutiques, moyens auxiliaires	Prestations selon l'ordonnance LAMal pour les moyens auxiliaires	75% au max. CHF 100.– par année civile	75% au max. CHF 200.– par année civile	75% au max. CHF 300.– par année civile						
 Choix du médecin							Libre choix du médecin	Libre choix du médecin	Libre choix du médecin	Libre choix du médecin si division mi-privée ou privée
 Participation annuelle aux coûts Soins stationnaires							au choix	au choix	au choix	Division commune : pas de participation aux coûts Mi-privée : 20% max. CHF 2000.– Privée : 35% max. CHF 4000.–
 Cures thermales stationnaires Suisse	CHF 10.– par jour max. 21 jours par année civile + coûts des soins et des thérapies				CHF 30.– par jour max. 2 x 21 jours en l'espace de 4 années civiles	CHF 30.– par jour max. 2 x 21 jours en l'espace de 4 années civiles	CHF 75.– par jour max. 21 jours par an	CHF 100.– par jour max. 21 jours par an	CHF 100.– par jour max. 21 jours par an	CHF 80.– par jour max. CHF 2000.– par an
 Cures thermales stationnaires étranger					CHF 30.– par jour max. 2 x 21 jours en l'espace de 4 années civiles	CHF 30.– par jour max. 2 x 21 jours en l'espace de 4 années civiles				
 Cure de convalescence (prescrite ou non par un médecin)					CHF 40.– par jour ou CHF 30.– par jour max. 28 jours par année civile	CHF 40.– par jour ou CHF 30.– par jour max. 28 jours par année civile	CHF 30.– par jour dans d'autres établissements de cure appropriés	CHF 40.– par jour dans d'autres établissements de cure appropriés	CHF 40.– par jour dans d'autres établissements de cure appropriés	CHF 80.– par jour max. CHF 2000.– par an
 Cures de convalescence dans un centre reconnu par Visana							CHF 75.– par jour max. 28 jours	CHF 100.– par jour max. 28 jours	CHF 100.– par jour max. 28 jours	CHF 80.– par jour max. CHF 2000.– par an
 EMS	Prestations selon la LAMal				CHF 20.– par jour (durée illimitée)	CHF 20.– par jour (durée illimitée)				
 Aide et soins à domicile	Prestations selon la LAMal. Aucune prestation pour aides ménagères.				Aide ménagère max. CHF 20.– par jour max. 60 jours par année civile	Aide ménagère max. CHF 20.– par jour max. 60 jours par année civile				
 Séjours hospitaliers	Division commune d'un hôpital figurant sur la liste des hôpitaux du canton de domicile; prestations illimitées									
 Liste d'hôpitaux					Pas de liste d'hôpitaux Seulement hôpitaux publics dans toute la Suisse	Pas de liste d'hôpitaux Hôpitaux publics et privés dans toute la Suisse	Liste restreignant le choix des hôpitaux	Liste restreignant le choix des hôpitaux	Liste restreignant le choix des hôpitaux	Liste restreignant le choix des hôpitaux
 Hôpital pour soins aigus Suisse Division commune	Couverture intégrale en division commune dans les hôpitaux publics du canton du domicile				Couverture intégrale dans toute la Suisse (durée illimitée)	Couverture intégrale dans toute la Suisse (durée illimitée)				
 Hôpital pour soins aigus Suisse Division mi-privée					Prise en charge de 30% des frais supplémentaires/ Différence entre division commune et division mi-privée	Prise en charge de 30% des frais supplémentaires/ Différence entre division commune et division mi-privée				
 Hôpital pour soins aigus Suisse Division privée					Prise en charge des 10% des frais supplémentaires/ Différence entre division commune et division privée	Prise en charge des 10% des frais supplémentaires/ Différence entre division commune et division privée				
 Séjour de soins aigus dans clinique psychiatrique Suisse	Couverture intégrale en division commune dans les hôpitaux publics du canton du domicile				Couverture intégrale dans toute la Suisse division commune/max. 90 jours de sous-assurance	Couverture intégrale dans toute la Suisse divion commune/max. 90 jours de sous-assurance				
 Hôpital de soins aigus à l'étranger pour des raisons médicales Urgence = Dans le monde entier	Au sein de l'UE/AELE : prestations selon le tarif social du pays de séjour. Hors UE/AELE : jusqu'à 2 fois le montant du tarif suisse (lieu de résidence)				CHF 500.– par jour max. 30 jours	CHF 500.– par jour max. 30 jours				
 Hôpital de soins aigus à l'étranger pour des raisons médicales Pas d'urgence = Europe					CHF 500.– par jour max. 30 jours par année civile	CHF 500.– par jour max. 30 jours par année civile				
 Traitements stationnaires dans établissements hospitaliers avec médecine alternative					Division commune et frais de traitement selon médecine traditionnelle, traitement de médecine alternative max. CHF 1000.– par année civile	Division commune et frais de traitement selon médecine traditionnelle, traitement de médecine alternative max. CHF 1000.– par année civile				
 Maternité	Prestations telles que examens de contrôles, conseil en allaitement, préparation à l'accouchement par des sages-femmes selon la LAMal									
 Assurance voyages/ Séjour hospitalier à l'étranger							Assurance voyages incluse pendant 8 semaines par voyage	Assurance voyages incluse pendant 8 semaines par voyage	Assurance voyages incluse pendant 11 mois par voyage	Assurance voyages incluse pendant 8 semaines/voyage
 Rooming in							Durant la 1 ^{ère} année de vie : 100% des frais de séjour et de restauration pour la mère ou l'enfant. De la 2 ^{ème} jusqu'à la 14 ^{ème} année de vie : max CHF 50.–/jour pour une pers. accompagnante.	Durant la 1 ^{ère} année de vie : 100% des frais de séjour et de restauration pour la mère ou l'enfant. De la 2 ^{ème} jusqu'à la 14 ^{ème} année de vie : max CHF 50.–/jour pour une pers. accompagnante.	Durant la 1 ^{ère} année de vie : 100% des frais de séjour et de restauration pour la mère ou l'enfant. De la 2 ^{ème} jusqu'à la 14 ^{ème} année de vie : max CHF 50.–/jour pour une pers. accompagnante.	Au max. CHF 80.– par jour au max. 2000.– CHF par année civile pour pers. accompagnant un enfant jusqu'à 17 ans
 Couverture d'assurance en cas d'urgence							Couverture en Suisse	Couverture en Europe	Couverture mondiale	Couverture mondiale
 Rabais Famille 50% rabais à partir du 2 ^e enfant							Oui	Oui	Oui	Oui
 Assurance de protection juridique gratuite en matière de santé	Protection d'assurance dans le monde entier en cas de litiges en lien avec des atteintes à la santé, au max. CHF 250 000.–; hors de l'Europe, au max. CHF 50 000.–									
 Conseils médicaux gratuits (Medi24)	Conseils gratuits par téléphone 24 heures sur 24 par des spécialistes médicaux, en trois langues									

* L'institution d'assurance est Visana Assurances SA

valable à partir du 1^{er} janvier 2021